



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)
43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil de Gestion de l'association ANFA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANFA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 juin 2023

KPMG SA

Isabelle Le Loroux

Associé

A.N.F.A.

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXPERT-COMPTABLE,
BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET
ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	830 388	669 893	160 494	320 989
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	78 403	43 569	34 834	56 290
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 126 328	2 600 311	526 018	964 881
Autres immobilisations corporelles	130 489	36 755	93 734	69 718
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	73 200 275		73 200 275	73 200 275
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 348		6 348	6 248
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	77 372 231	3 350 528	74 021 703	74 618 402
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				23 282
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	590 614		590 614	272 533
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	1 501 038		1 501 038	2 242 964
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	54 026 663		54 026 663	41 484 828
Charges constatées d'avance	134 735		134 735	172 064
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	56 253 050		56 253 050	44 195 671
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	133 625 281	3 350 528	130 274 753	118 814 073

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires	1 024 687	1 024 687
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<i>Réserves</i>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	11 509 609	9 466 576
. Autres		
Report à nouveau	25 503 070	17 330 939
Excédent ou déficit de l'exercice	8 251 581	10 215 163
Situation nette (sous total)	46 288 947	38 037 366
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	62 091 443	62 530 307
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	108 380 390	100 567 673
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES		
Provisions		
Provisions pour risques		125 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III) - PROVISIONS		125 000
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 377 510	7 412 871
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 198 855	7 816 340
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 315 549	1 374 337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 448	1 517 853
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	21 894 363	18 121 401
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	130 274 753	118 814 073
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	152	292	- 140	-47,95
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	35 475 595	34 679 611	795 984	2,30
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	277 675	102 130	175 545	171,88
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	876 300	1 308 676	- 432 376	-33,04
Total des produits d'exploitation (I)	36 629 722	36 090 709	539 013	1,49
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	9 573 297	7 561 190	2 012 107	26,61
Aides financières	13 172 525	11 879 286	1 293 239	10,89
Impôts, taxes et versements assimilés	468 274	645 139	- 176 865	-27,42
Salaires et traitements	3 171 302	3 220 333	- 49 031	-1,52
Charges sociales	1 506 391	1 526 675	- 20 284	-1,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	646 164	965 225	- 319 061	-33,06
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 829	98 893	- 97 064	- 98,15
Total des charges d'exploitation (II)	28 539 782	25 896 742	2 643 040	10,21
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	8 089 941	10 193 966	-2 104 025	-20,64
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	161 640	21 196	140 444	662,60
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	161 640	21 196	140 444	662,60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	161 640	21 196	140 444	662,60
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	8 251 581	10 215 163	-1 963 582	-19,22

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	36 791 363	36 111 905	679 458	1,88
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	28 539 782	25 896 742	2 643 040	10,21
EXCEDENT OU DEFICIT	8 251 581	10 215 163	-1 963 582	-19,22
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe des comptes annuels

A.N.F.A.

43 bis, route de Vaugirard

92190 MEUDON

N° SIRET : 784 671 497 00385

NOTE 1 - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (A.N.F.A.), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été fondée d'un commun accord entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales représentatives des Services de l'Automobile.

Le Siège social de l'A.N.F.A. est situé au 43 bis, route de Vaugirard, 92190 MEUDON.

L'A.N.F.A. est chargée par la Commission Paritaire Nationale, en lien avec le Conseil des métiers des Services Automobiles de l'OPCO MOBILITES, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile (ci-nommée après "la Branche") dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, dans le champ professionnel et géographique de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile.

Les missions de l'A.N.F.A. sont les suivantes :

- Animer l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la Branche), et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la Branche,
- Participer à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la Commission Paritaire Nationale, et ainsi mettre à jour le Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des CFA Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE.

Pour l'exercice de ces missions, l'A.N.F.A. est bénéficiaire de la Taxe Fiscale visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts (CGI).

Pour mener son action, l'A.N.F.A. emploie 72 personnes (en ETP).

Faits marquants de l'exercice :

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 130 274 752,87 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 251 581,01 €uros.

NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

L'A.N.F.A., association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité et la Réglementation Comptable.

Principes comptables appliqués :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

NOTE 3 - Notes sur le bilan

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Note 3.2 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Installations et aménagements	3 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	7 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital.

Les provisions pour dépréciation de participation sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de la Bourse, les perspectives d'évolution de la filiale...

Note 3.4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Note 3.5 - Variation des fonds propres

L'ensemble de ces éléments se trouve résumé dans le tableau ci-dessous :

Libellé	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 024 687				1 024 687
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	9 466 576	2 043 033			11 509 609
Report à nouveau	17 330 939	8 172 130			25 503 070
Excédent ou déficit de l'exercice	10 215 163	- 10 215 163			8 251 581
Situation nette	38 037 365	0			46 288 946
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	62 530 307			438 864	62 091 443
Provisions réglementées					
TOTAL	100 567 672	0		438 864	108 380 389

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la dotation initiale aux fonds associatifs.

Ils sont inscrits au passif du bilan et représentent 1 024 687 €uros.

Note 3.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat

Note 4.1 - Produits

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet.

Leurs origines sont multiples :

- **Taxe Fiscale (33 817 K€)**

L'A.N.F.A. continue de percevoir la Taxe Fiscale de la Branche des Services de l'Automobile qui lui est reversée par le Trésor Public.

Ce produit apparaît sur la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" du compte de résultat.

- **Subventions (1 659 K€)**

L'A.N.F.A. perçoit des subventions en lien avec ses activités.

Un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) représente 643 K€ de produits au titre de l'exercice 2022.

Une subvention de l'OPCO MOBILITES représente également 1 009 K€.

- **Quote-part de subventions d'investissement rapportée au résultat (439 K€)**

La quote-part d'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisée en autres produits d'exploitation.

- **Produits financiers (162 K€)**

Quelques revenus de placements financiers sont constatés par l'A.N.F.A. dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie.

Note 4.2 - Charges de fonctionnement

Les produits perçus permettent d'engager des dépenses dans l'intérêt de la Branche des Services de l'Automobile, conformément à l'objet de la Taxe Fiscale.

Environ 55 % des dépenses bénéficient directement à des établissements de formation initiale, sous forme de subventions d'investissement.

Ces dépenses sont présentées sur la ligne "Aides financières" du compte de résultat.

Les autres dépenses concernent les dépenses de communication qui sont menées pour promouvoir les métiers de la Branche, les autres coûts directs engagés dans le cadre des missions de l'A.N.F.A., les frais généraux et la gestion de l'entité.

NOTE 5 - Autres informations

Note 5.1 - Engagements de retraite

L'A.N.F.A. effectue des versements auprès de l'organisme IRP AUTO pour les salariés afin de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir l'engagement de l'association vis-à-vis des salariés.

Les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par cet organisme lorsqu'elles ne dépassent pas individuellement 33 K€. Dans ce cas précis, le complément d'indemnisation est à la charge de l'A.N.F.A.

L'engagement hors bilan à la fin de l'année 2022 n'a pas été calculé, étant jugé non significatif.

Note 5.2 - Informations relatives aux rémunérations

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Note 5.3 - Ventilation de l'effectif

L'effectif du personnel au 31 décembre 2022 s'élève à 72 personnes (en ETP) dont 56 cadres et 16 employés et techniciens.

Note 5.4 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2022, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 44 K€ :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	33 K€
- Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes liés à la mission	11 K€

Note 5.5 - Engagement hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'est constaté.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 6.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	830 388			830 388
Immobilisations corporelles	5 096 211	49 365	1 810 355	3 335 220
Immobilisations financières	73 206 523	100		73 206 623
TOTAL	79 133 121	49 465	1 810 355	77 372 231

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, dont l'A.N.F.A. détient 87,61 %, pour 73 200 K€.

Ces titres de participation ne sont pas dépréciés.

A la fin de l'année 2022, les fonds propres de cette S.C.I. sont de 90 582 K€.

Les diminutions d'immobilisations corporelles de l'exercice concernent des mises au rebut pour des immobilisations totalement amorties.

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	509 399	160 494		669 893
Immobilisations corporelles	4 005 321	485 670	1 810 355	2 680 635
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 514 720	646 164	1 810 355	3 350 528

Note 6.2 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 623		6 623
Actif circulant et charges constatées d'avance	2 226 387	2 226 387	
TOTAL	2 233 010	2 226 387	6 623

Note 6.3 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	400 000
Autres créances	1 411 681
Disponibilités	161 640
TOTAL	1 973 321

Note 6.4 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 7.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	125 000		125 000	
Dépréciation				
TOTAL	125 000		125 000	

Note 7.2 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	7 377 510	7 377 510		
Fournisseurs	13 198 855	13 198 855		
Dettes fiscales et sociales	1 315 549	1 315 549		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 448	2 448		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	21 894 363	21 894 363		

Note 7.3 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières div.	
Fournisseurs	7 759 560
Dettes fiscales & sociales	1 042 732
Autres dettes	
TOTAL	8 802 292

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir	400 000
TOTAL	400 000

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs RRR à obtenir	1 109
Débiteurs et créditeurs divers produits à recevoir	1 410 572
TOTAL	1 411 681

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	161 640
TOTAL	161 640

Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	134 735
TOTAL	134 735

Note 8.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	7 759 560
TOTAL	7 759 560

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provision CET	386 527
Personnel - provision congés divers	151
Personnel - provision CP en cours	280 153
Personnel - provision primes	33 000
Charges sociales sur CP en cours	137 275
Charges sociales sur CET	189 398
Charges sociales sur congés supplémentaires	58
Org. soc. autres charges à payer	0
Charges sociales sur primes	16 170
TOTAL	1 042 732